

## Youblaz : Un entrepreneur mahorais crée une appli pour réussir ses rencontres en ligne



C'est l'application dont tout le monde parle en métropole. Youblaz offre un véritable mode d'emploi pour séduire sur les sites de rencontre... en 8 jours seulement. Elle a été développée par un entrepreneur mahorais qui a installé sa start-up dans une tour de la Défense

Page 2



Votre portail captif par



**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte



Page 3

## Port de Longoni

**SMART** : Face au nouvel échec, les élus rencontrent Ida Nel ce mercredi



Page 4

## Internet

# Youblaz: Un entrepreneur mahorais crée une appli pour réussir ses rencontres en ligne



**Sur votre smartphone, la première application au monde** pour séduire plus rapidement sur les sites de rencontre



Avec Youblaz vous allez les séduire et les rencontrer



Avec Youblaz,  
trouvez votre âme sœur  
sur les sites de rencontre  
**en 8 jours** seulement

**C'est l'application dont tout le monde parle en métropole. Youblaz offre un véritable mode d'emploi pour séduire sur les sites de rencontre... en 8 jours seulement. Elle a été développée par un entrepreneur mahorais qui a installé sa start-up dans une tour de la Défense.**

Anli Maba Dali est un entrepreneur heureux. Ce Mahorais ne sait pas encore si l'application qu'il a développée sera un succès commercial mais elle est déjà un succès médiatique. Youblaz, c'est tout simplement la 1ère appli au monde qui propose un mode d'emploi pour séduire sur les sites de rencontre... «en 8 jours seulement», promet-il. «L'idée m'est venue en discutant avec des amis. Ils racontaient leurs difficultés pour faire des rencontres avec les sites spécialisés. Je me suis dit qu'il y avait des conseils à donner», explique-t-il au JDM.

Cette intuition est rapidement

confirmée par les statistiques disponibles des célibataires qui cherchent l'âme sœur sur internet. Ils dépenserait en moyenne en métropole près de 180 € et resteraient abonnés sur les sites de rencontre en moyenne 3 à 9 mois... Sans être assurés le moins du monde de parvenir à leur fin.

L'application est compatible avec tous les sites de rencontre existant en France, affirme le web-entrepreneur. «L'objectif est de permettre aux célibataires de gagner du temps, de faire des économies et de mieux utiliser les sites de rencontre qui restent, dans leur ensemble, un outil formidable pour faire de nouvelles rencontres».

## Un Mahorais à La Défense

Youblaz a séduit Google et Apple au mois de juin dernier lors de sa présentation et l'appli a été officiellement lancée il y a quelques jours. Elle est téléchargeable sur

Google Play et Apps Store pour 9,99€.

«Notre application vient renforcer l'offre des sites de rencontre en ligne car elle va leur permettre d'attirer une nouvelle clientèle jusqu'ici hésitante car nous proposons une offre complémentaire», assure Anli Maba Dali.

Anli a installé sa start-up dans la Tour Ariane au centre d'affaires de la Défense, au nord de Paris. Ce web-entrepreneur a quitté Mayotte en 2002 après avoir fréquenté le lycée de Mamoudzou. Une formation de manager en poche, il travaillait jusqu'à présent pour un supermarché avant de se lancer dans l'aventure Youblaz.

## Retour au pays

A 39 ans, son prochain projet pourrait le ramener à Mayotte. «Je vais revenir dans quelques mois pour fédérer de nombreux jeunes diplômés mahorais autour de quelque chose»... Mais l'homme n'en dira pas plus et restera mystérieux sur ses intentions. Il confie simplement que ce nouveau défi lui permettrait de se rapprocher de son père qui vit en Petite Terre.

En attendant, Anli Maba Dali rêverait de rencontrer un business-angel pour disposer de fonds pour promouvoir son appli. Ses objectifs sont modestes, susciter 5.000 achats sur la première année.

RR



## Cité des Métiers

# « Je suis optimiste sur le développement de Mayotte »



*Ali Manrouf (en noir) en demande d'information pour la création de son entreprise*

**Dans le cadre de ses ateliers thématiques, la Cité des Métiers du conseil départemental proposait une information sur les dispositifs d'accompagnement des créateurs d'entreprise. On aurait presque été tenté d'y voir une opération redondante si le public n'avait témoigné une forte attente. Et une solution aux maux économiques du territoire pour son organisateur.**

Comme à la boulangerie, il fallait faire la queue pour consulter les conseillers mis à disposition. Ali Manrouf a entendu le spot à la radio. A 48 ans, ce demandeur d'emploi qui a baroudé 20 ans dans le BTP, est déterminé à créer son propre emploi. Mais il n'a jamais entendu parler de la Couveuse ou de la BGE (Boutique de gestion) : « je voudrais créer une entreprise dans la Voierie et les réseaux divers mais je n'ai pas assez de financement. Je viens me

renseigner sur les aides. »

Dhoirifat Saïd Ridhoine est mieux renseignée. Après être passée par l'Adie, «mais je n'aurais pas les moyens de rembourser un prêt», avoir suivi une remise à niveau avec ACE, « notamment en informatique », elle a surtout besoin d'y voir clair, « je ne veux pas reculer dans ma démarche. » Elle a déjà un local pour sa boutique de vêtement, d'accessoire et de boisson, et un extrait de K-bis. Et c'est satisfaite qu'elle ressort des entretiens, « on va m'aider à monter un dossier. »

Ce thème en direction des créateurs d'entreprise, c'est Ibrahim Badrouzamani, Chargé des ateliers thématiques à la Cité des Métiers, qui l'a choisi en fonction des retours du public accueilli en accès libre durant la semaine : « Et qui fait suite par le plus grand des hasard à la semaine de campagne jeunes de l'Adie et la communication sur le droit au travail des femmes. »

Il a sélectionné les intervenants en fonction des besoins : la Chambre de Commerce et d'Industrie « pour les démarches administratives », l'Adie « parce qu'ils sont les pionniers du micro crédit en France », le conseil départemental, « pour l'orientation vers d'éventuelles subventions », quant à la BGE, elle n'était pas disponible. Une matinée réussie puisque 31 visiteurs ont pu bénéficier de conseils avant de lancer leur entreprise.

## 700 millions d'euros à consommer

La création d'entreprise est encore mal valorisée selon Ibrahim Badrouzamani, qui espère pouvoir « rassurer », « d'autant que je suis très optimiste sur le développement de Mayotte ». Deux raisons majeures selon lui : l'une empirique, « la situation est telle qu'on ne peut qu'aller mieux demain », l'autre plus factuelle, « les 700 millions d'euros de fonds CPER et européens qui nous attendent. » Encore faut-il avoir les compétences pour les consommer. « C'est pourquoi les Mahorais doivent être acteurs de leur propre développement et impulser la richesse à travers la création de leurs propres emplois. »

Le planning qu'il a élaboré a permis la tenue d'une conférence-débat sur l'illettrisme le mois dernier, et « un focus sur l'emploi des personnes handicapées le mois prochain » ainsi que d'autres thèmes au Planning des ateliers de novembre 2015, et des ateliers de décembre 2015. Avec notamment une visio conférence avec la Guyane, la Guadeloupe et La Réunion, pilotée par la Cité des Métiers de Paris, qui nous emmènera au Canada, ou en Thaïlande, pour vendre l'idée qu'on peut aller travailler ailleurs que dans nos îles ! »

Anne Perzo-Lafond

## Port de Longoni

# SMART : Face au nouvel échec, les élus rencontrent Ida Nel ce mercredi



*Dirigeants et salariés de la SMART en discussion avec les élus*

**Dirigeants et salariés de la société SMART se sentent lâchés par les élus du conseil départemental. Qui ne savent pas comment se déétriper de la situation, autrement qu'en prêchant le compromis.**

On avait pris les mêmes pour aboutir à la même impasse que la veille ce mardi à 14h au conseil départemental : les salariés manutentionnaires de la SMART et les dirigeants de l'entreprise attendaient encore beaucoup des élus du conseil départemental qui les avaient toujours soutenu.

Mais depuis vendredi, un jugement d'expulsion du tribunal administratif s'est glissé entre eux, et l'entente n'est plus aussi cordiale : « même si nous sommes avec eux, même si nous avons conscience que la DSP octroyant la gestion à la société MCG est mal ficelée, il faut malgré tout trouver un com-

promis », indique Issa Issa Abdou, 4ème vice-président du conseil départemental.

Du côté des dirigeants de la SMART et des salariés, on s'estime « lâchés par les élus », et on désapprouve la méthode : « Alors que nous sommes en pleine négociation, Bourouhane Allaoui s'est exprimé sur une radio locale ce mardi matin », déplore Gilles Langlois, directeur de la SMART. Des dirigeants qui ne veulent pas non plus entrer directement en discussion avec Ida Nel, à la tête de MCG, comme le leur suggèrent les élus, « cela fait un an que nous tentons des médiations, qui ont fini au tribunal administratif. » Difficile en effet d'initier un rapprochement après ça !

**Derrière le jugement du tribunal, des salariés**

Les élus refusent de leur côté de

déposer un recours au côté de la SMART, « on ne compte pas dénoncer la DSP, et toute sa ribambelle d'articles. Il faudrait relancer une batterie juridique. Surtout que dans un mois, la décision de justice d'expulser la SMART va s'appliquer », précise Bourouhane Allaoui, président du Conseil portuaire.

Peu de marge de manœuvre donc pour le conseil départemental, si ce n'est de rencontrer Ida Nel, ce qu'ils vont faire dès ce mercredi : « nous allons tenter de peser de notre poids, derrière le jugement du tribunal, il y a quand même une problématique sociale à prendre en compte », rappelle Issa Issa Abdou.

Sans solution, Salim Nahouda, secrétaire départemental de la CGT Ma l'a dit, le conflit sera au menu du mouvement social annoncé le 3 novembre.

Anne Perzo-Lafond

**Le Journal de Mayotte**  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.

## Commission consultative du travail

# Code du travail : CGT, CFDT et FO refusent la discussion



*Salim Nahouda lors du conflit Colas*

**Une Commission consultative du travail (CCT) extraordinaire, instance de dialogue social, où participent à part égale patronat et organisations syndicales de salariés, se tenait ce mardi matin. Dès que le calendrier de transposition du code du travail a été abordé par le préfet Seymour Morsy, la CGT ma, la CFDT et FO ont quitté la salle.**

Au programme de cette CCT extraordinaire, les clauses évoquées lors de la réunion de revoyure du 29 septembre au ministère de la fonction publique sur la révision de l'indexation et l'intégration des agents de la collectivité dans le corps des fonctionnaires, mais aussi le licenciements de trois salariés syndiqués, et la transposition du code du travail national. Le dossier SMART s'est également invité à la table de la Direction du travail et de l'emploi (Dieccte) où se tenait

la CCT.

Des discussions dans une ambiance à peu près sereine jusqu'à ce que soit abordé le point de la transposition du code du travail. Avec comme point de départ, les licenciements des salariés protégés de Colas et Somaco, depuis plusieurs semaines c'est le combat de la CGT Ma, accompagnée de la CFDT et FO, qui en font une lutte contre le grand patronat. Les deux députés Aboubacar et Boinali Saïd ont tenté d'expliquer le difficultés d'une transposition immédiate, « en invoquant une nécessaire adaptation à Mayotte qui ne pourrait se faire a posteriori, mais bien en amont ». En vain. Les représentants des syndicats CGT Ma, CFDT et FO, se sont levés comme un seul homme et ont claqué la porte de la salle de la Dieccte qui en a vu tant d'autres en 2011...

Salim Nahouda ne varie pas d'un iota, en dénonçant des conventions

collectives rédigées au coup par coup: « il faut la transposition immédiate du code du travail.

Les chefs d'entreprise, eux, répondent fragilité de trésorerie et difficultés d'adaptation, « avec un passage d'un coup aux 35 heures ou des cotisations salariales et patronales qu'il va falloir financer », et rappellent les risques pris avec bien souvent leur patrimoine personnel en guise de caution... « Les salariés ont des droits, mais les patrons aussi », souligne l'un d'entre eux qui connaît des problèmes financiers.

## Mobiliser pour le 3 novembre

Pour Thierry Galarme, le président du Medef, les syndicats sont malgré tout conscients des enjeux: « ils ont eux-même demandé au préfet des aides pour financer leurs propres conseils en matière de transposition du droit du travail. »

Les syndicats vont donc tenter de mobiliser autour de la journée du 3 novembre, qui cristallisera toutes les revendications du moment, de l'indexation à l'application immédiate du droit du travail en passant par la SMART ou le licenciement de trois salariés, « une revendication pratiquement à l'origine du blocage de la CCT. Pourtant, le même cas se pose en métropole de manière moins bruyante chez Air France! », glisse un chef d'entreprise.

Une autre CCT est prévue d'ici la fin de l'année, avec notamment l'arrivée de chargés de mission de métropole pour adapter le code du travail en 2018, comme l'a annoncé la Dieccte.

Anne Perzo-Lafond

## Océan Indien

### Une nouvelle compagnie aérienne à Madagascar

Air Madagascar n'aura bientôt plus le monopole des liaisons intérieures sur la Grande Île. Selon nos confrères de l'Express de Madagascar, une nouvelle compagnie malgache vient en effet de voir le jour. Elle proposera bientôt des vols depuis Tananarive, la capitale, à destination de Toamasina (Tamatave) et de Sainte-Marie.

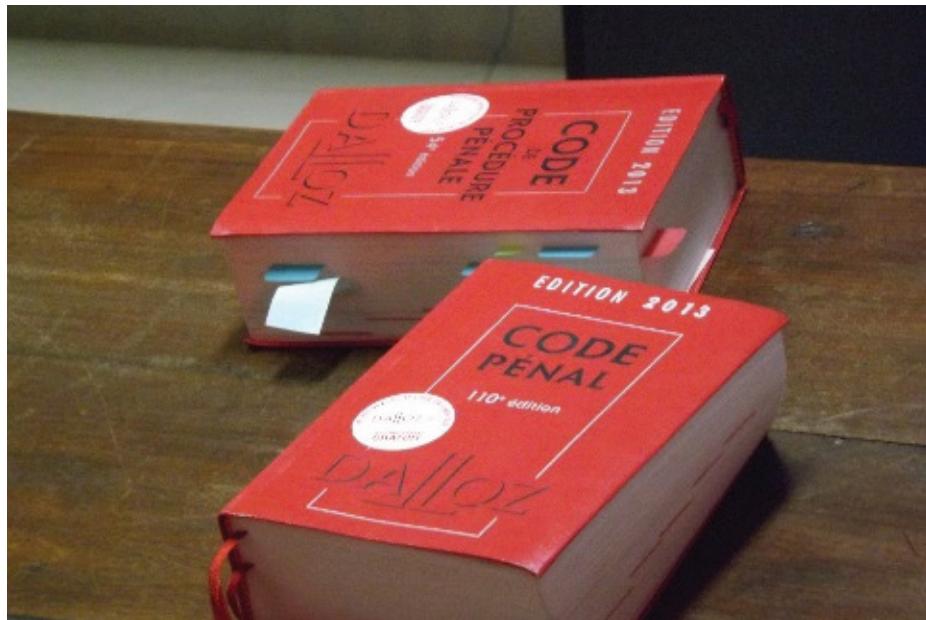
Madagasikara Airways opérera avec un Embraer 120, un avion bimoteur de fabrication brésilienne, qui pourra transporter 30 passagers. Des engins de ce type sont déjà utilisés pour des dessertes régionales dans le monde entier, y compris à Mayotte où Inter Île Air en possède un. La nouvelle compagnie louera aussi bien l'engin que les pilotes à une société extérieure.

«Le marché existe, notamment avec les problèmes rencontrés par Air Madagascar. La fiabilité et l'adaptabilité de l'appareil utilisé constituent la clé de la réussite de cette entreprise», estime un pilote-instructeur cité par l'Express. Si elle n'ambitionne pas encore de prospérer sur les ruines de la compagnie nationale, Madagasikara Airways ne cache pas sa volonté d'ouvrir d'autres lignes à terme.

Madagasikara airways logo Bien que concurrente de sa grande sœur publique, la jeune pousse privée semble en effet avoir les faveurs et le soutien du pouvoir en place à Antananarivo. Il faut dire que le fondateur de la compagnie est un proche du président. Selon l'Express, il a ainsi pu acquérir un ancien hangar de la compagnie Tiko près des pistes de l'aéroport d'Ivato. Cette annonce survient après plusieurs mois d'une grève dure pour "Air Mad" et au moment où la compagnie nationale tente une nouvelle fois de se sauver en nommant un nouveau directeur, venu du Canada.

## Justice

### Un Egyptien lourdement condamné pour des violences conjugales à Koungou



**CARNET DE JUSTICE DU JDM.** Maîtriser la langue arabe peut donner une prestance particulière à Mayotte, un certain respect. Abdel A.H. l'avait parfaitement compris. Ce ressortissant égyptien, arrivé à Mayotte fin 2013, se faisait payer pour faire des prières pour des habitants de Koungou... Il était pourtant loin d'être l'homme qu'il prétendait. Religieux pour gagner de l'argent, il n'hésitait jamais à se descendre une petite bière ou à fumer du bangué, autant de pratiques que la pratique de l'islam récuse.

Mais s'il était à la barre du tribunal, ce lundi, c'était pour un autre volet de sa personnalité, encore plus trouble. Abdel est un homme violent, un individu qui n'hésitait pas à battre ses proches, à menacer et terroriser son entourage.

Abdel a fui l'Egypte en 2011 au moment du renversement du pré-

sident Moubarak. Marié à une femme d'origine anjouanaise, il avait rejoint les Comores avant de prendre un kwassa pour Mayotte.

### Un an de tyrannie

A son arrivée dans le département, il était seul, à la rue et dormait dans une mosquée. Une femme va alors lui proposer de l'aider et au fil du temps, des liens se nouent jusqu'au mariage. Mais dès le lendemain de leur union, elle découvre le véritable visage de son mari. L'homme ne veut plus que son épouse sorte, que d'autres personnes viennent dans leur maison. Il ira même jusqu'à menacer de mort l'ancien compagnon de sa femme avec lequel elle a eu deux fillettes. Un an de tyrannie.

Les colères sont toujours plus nombreuses, jusqu'à 3 à 4 fois par semaine, et elles sont toujours

plus violentes. Coups de poings, coups de pieds, il utilise même du fil électrique pour se déchaîner sur la famille, sa femme mais aussi les fillettes. L'expert psychiatre parle de personnalité «antisociale», «intolérant à la contradiction», «manipulateur». Un homme affable au premier abord et pourtant terriblement dangereux.

### **Une femme traumatisée**

Abdel était donc poursuivi pour ces violences mais aussi pour des menaces de mort. Et alors que le tribunal faisait le récit de la terreur qu'il faisait régner dans le quartier, au point qu'un seul voisin a osé signaler ce qui se passait, son épouse entre dans la salle d'audience. Visiblement impressionnée par l'homme, elle avance doucement, une minerve autour du cou, entourée de ses enfants. Elle porte encore les traces des derniers coups reçus.

«Je ne voulais pas que mes enfants voient ce qu'il me faisait. Et le plus difficile, c'est que je n'arrivais pas à protéger mes enfants», dit-elle, bouleversée.

Elle a encore peur de son mari et elle n'est pas la seule. Elle explique que les voisins aussi craignent qu'il revienne pour se venger. «Les gens ont peur qu'il soit libéré. Il a dit qu'il tuerait ceux qui iraient voir les gendarmes».

### **Expulsion définitive**

«Bien sûr il y a les coups mais le plus terrible, c'est la violence psychique», relève le procureur Léonardo qui demande une peine de 10 mois de prison et une interdiction du territoire français (ITF) d'au moins 5 ans.

Pas facile pour l'avocate de l'homme, Me Préaubert, de défendre le monstre que le tribunal vient de décrire. Pour elle, un impératif : des soins pour cette «personnalité inquiétante».

Le verdict ira au-delà des réquisitions du procureur : un an de prison ferme à l'issue de laquelle il sera expulsé avec une interdiction à vie de remettre les pieds sur le sol français. Les deux fillettes, âgées de 10 et 11 ans, recevront 700 euros de dommages et intérêts chacune. L'homme, incarcéré depuis dimanche est reparti solidement encadré par les gendarmes pour Majicavo.

RR

### **Océan Indien**

## **Madagascar: travaux forcés à perpétuité pour les deux assassins d'un couple de Français**

Après le lynchage de Nosy Be, la justice malgache instruisait l'affaire de l'assassinat de 2 Français à Tuléar (dans le sud-ouest de la Grande Île) le 12 avril 2012.

Johanna Delahaye, 31 ans, qui était alors enceinte, avait été «retrouvée presque décapitée», tandis que son compagnon Gérald Fontaine, 42 ans, avait «les membres coupés», selon l'un des avocats des familles des victimes.

Dix prévenus étaient jugés ce lundi par la cour criminelle ordinaire de Tuléar. Les deux principaux protagonistes ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, comme le prévoit la

loi malgache. Huit autres accusés ont été acquittés au bénéfice du doute.

Le couple de Français qui tenait un restaurant, La Bernique, étaient partis se promener au bord de la mer à Belitsake mais ils n'étaient jamais revenus. Le corps de la jeune femme avait été retrouvé deux jours plus tard. Le corps de Gérald Fontaine avait été localisé 8 jours après le drame, lui aussi gravement mutilé.

### **Un commanditaire présumé acquitté**

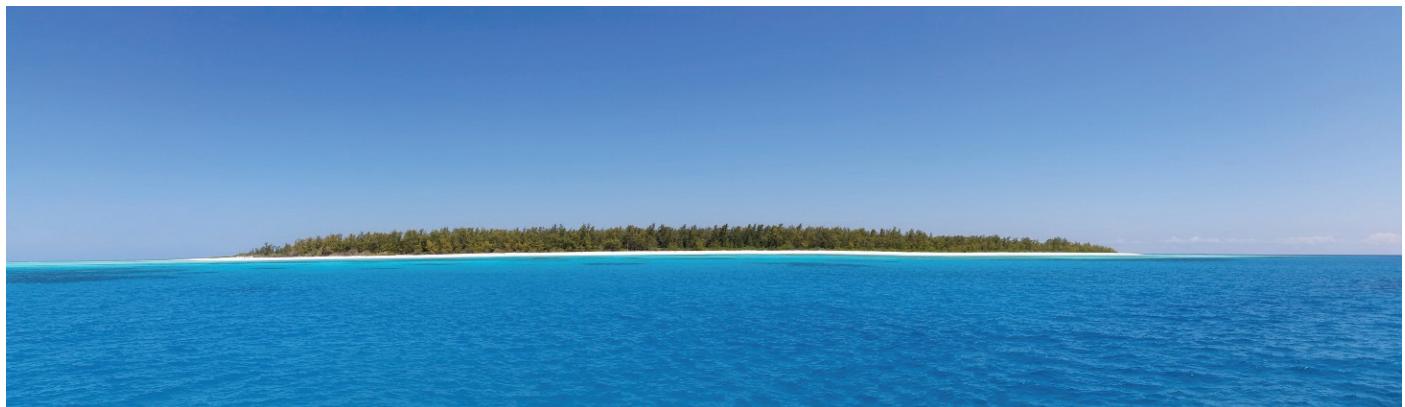
Une double instruction avait été ouverte, à Madagascar et à Paris, comme c'est l'usage après l'assassinat de ressortissants français à l'étranger. L'enquête malgache avait permis l'arrestation des deux auteurs présumés, deux menuisiers, qui avaient à leur tour livré le nom du commanditaire présumé : Achille Roméo Ratsimbazafy, un homme d'affaires malgache, ancien candidat aux législatives 2013. Il aurait payé près de 15.000 euros pour faire disparaître le couple.

Finalement, Achille Roméo Ratsimbazafy a été acquitté au bénéfice du doute. «Je suis content d'être acquitté mais cette histoire m'a détruit», a réagi l'homme d'affaires à l'issue du procès auprès de la presse malgache.

En plus des travaux forcés à perpétuité, les deux auteurs ont été condamnés à verser conjointement 114 millions d'ariary (environ 32.000 €) de dommages et intérêts à chacune des deux familles des victimes.

## Environnement

# Le succès de la première mission scientifique dans le paradis des Glorieuses



*Les Glorieuses, un paradis et un sanctuaire encore bien préservés (Crédits photo: Alexandra Gigou/Agence des aires marines protégées)*

**Ils sont rentrés ! Après 16 jours de mission dans les eaux limpides des îles glorieuses, neuf scientifiques et leur équipage sont revenus à Mayotte ce dimanche avec une moisson d'informations et encore de nombreux mois de travail. Il va falloir dépouiller, analyser et publier les observations dans un archipel qui compte environ 1.435 espèces.**

C'était la première mission scientifique multidisciplinaire menée par le Parc marin des Glorieuses, dans ce petit archipel au nord-est de Mayotte. Des biologistes, un spécialiste de la qualité de l'eau et des plongeurs professionnels, issus du Parc, des TAAF, de l'IFREMER et de Kelonia, avaient une feuille de route bien remplie. Ils devaient combler les manques de connaissances dans quatre thématiques : les tortues marines, les herbiers de phanérogames, les holothuries (concombres de mer) et la qualité de l'eau.

Première bonne surprise, les glorieuses se présentent encore comme un véritable sanctuaire, dans une ré-

gion déjà bien abîmée par les hommes. «On sent que l'éloignement des activités humaines protège pas mal le milieu. Dans les Glorieuses, on peut observer de gros poissons, ce qui n'existe plus à Mayotte par exemple, c'est encore un petit Eden», explique Alexandra Gigou, du Parc naturel marin de Mayotte. D'où l'importance de la mission, chargée de dresser un état des lieux précis des richesses naturelles de l'archipel.

### Des concombres essentiels

Alexandra Gigou était chargée d'étudier particulièrement les holothuries. Ces concombres de mer n'intéressent a priori par grand monde. Ils sont pourtant essentiels à la vie d'un milieu marin. «Ils filtrent les sédiments en se nourrissant de la matière organique. Sans elles, on assiste à un développement de maladies et le milieu ne peut que se dégrader», précise Alexandra Gigou. Pourtant, l'homme est capable d'en pêcher de grandes quantités, comme c'était le cas à Mayotte avant l'arrêté préfectoral de 2004

qui en interdit les prélèvements. Car certains d'entre eux sont prisés pour leur chair, en particulier à Madagascar.

Grâce à la technique du Manta Tow (tractage en PMT), 50 stations ont été étudiées ce qui représente une surface de 15 hectares. «Nous avons identifiés 225 individus des plusieurs espèces mais on voit déjà que les espèces les plus commerciales sont beaucoup moins présentes», note Alexandra Gigou. C'est probablement la preuve que les marins malgaches profitent des contrôles trop rares des autorités françaises pour venir pêcher illégalement.

### Une téléréalité des tortues

L'équipe tortues, de son côté, a fait de la vidéo avec une dizaine de spécimens comme vidéastes ! Des jeunes tortues ont été équipées d'une caméra Go Pro qui filmait pendant 4 heures leurs comportements. Leur nourriture, leurs remontées à la surface, les interactions entre elles... Une véritable télé-réalité pour suivre leurs moindres faits et gestes. Ces films vont demander un long



*L'équipe scientifique et leur équipage en mission aux Glorieuses (Crédits photo: Clément Quetel/TAAF)*

travail de dépouillement mais ils seront précieux pour décrire leur quotidien. D'autant que ces tortues ont également été équipées de balises Argos. Les scientifiques ont ainsi déjà pu déterminer les zones qu'elles privilégient pour dormir et ils devraient encore, pendant de longues semaines, recevoir les signaux de leurs déplacements aux Glorieuses et bien au-delà dans l'Océan indien.

Concernant les herbiers, les surprises des scientifiques ont été à la hauteur de la mission. «On savait qu'il y en avait mais aucune cartographie n'avait jamais été effectuée aussi bien sur Grande Glorieuse que sur l'Île du Lys», précise Alexandra Gigou. Les chercheurs ont ainsi découvert un milieu et des espèces qui ont quasiment disparu à Mayotte, des zones tellement vastes qu'elles nécessiteront des études ultérieures. De nombreux prélèvements con-

cernant la qualité de l'eau (salinité, oxygène, température...) ont également été effectués comme des observations opportunistes, de baleines à bosse, de dauphins ou d'oiseaux marins.

### Un trésor de 1.435 espèces

Incontestablement, ce travail inédit permet de considérer les Glorieuses comme un patrimoine naturel exceptionnel. Refuge de biodiversité relativement à l'abri de la folie des hommes, il devra encore livrer beaucoup de ses mystères. Les coraux mériteraient encore des longues études, même des missions des TAAF leur ont déjà été consacrées. Et d'autres éléments de la vie de l'archipel, comme par exemple les mollusques ou les requins sont encore très peu connus, de même que des zones entières, comme le Banc du Geyser.

Mais déjà, les scientifiques ont déjà de longs mois de travail pour dépouiller ces 2 semaines de mission. Le Parc estime que les Glorieuses abritent environ 1.435 espèces, tous groupes confondus, dont environ 11 % considérées comme étant en danger.

Créé en 2012, le Parc marin des Glorieuses associé au TAAF a encore des belles années de recherches devant lui, même si les missions de ce type, très coûteuses\* et lourdes à mettre en place du point de vue logistique, resteront des événements.

RR

\* Le volet qualité de l'eau est partiellement financé par le programme européen du Xème FED dans son volet régional / Océan Indien, en partenariat avec le Conseil départemental de Mayotte, les TAAF et l'AFD.